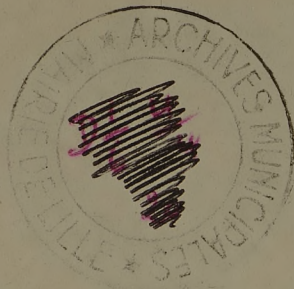


Procès Verbaux

198/148



Commission locale professionnelle

mandat Saint Venant 1936/1940



Commission locale professionnelle

Quatrième Direction

Réunion du 7 Février 1938

Troisième Bureau

Procès-verbal

Rapport à l'Administration Municipale

Nous soumettons à votre examen le procès-verbal de la réunion de la Commission locale professionnelle du 7 Février 1938.

S) VANDENHENDE .

Commission de l'Instruction Publique
des Beaux Arts et des Sports

Réunion du II Mars 1938

Avis .

Pris acte

s) FAVIERES.

COMMISSION LOCALE PROFESSIONNELLE DE LILLE

Réunion du 7 Février 1938

MM. les membres de la Commission Locale Professionnelle de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Lundi 7 Février 1938 à 15 heures sous la présidence de M. Louis Masson, Député du Nord, Adjoint au Maire de Lille, délégué à l'Enseignement Technique.

Etaient présents : MM. Masson, Bauche, Blanquart, Boutry, Camus, Condette, Coolen, Devernay, Druenes, Melle Fauché, MM. Leleu, Robert, Vercier.
excusés : M. l'Inspecteur du Travail; Mme Robbe, M. Le Blan, Vandenberghe

En ouvrant la séance, M. Masson souhaite la bienvenue à M. Vercier, Directeur de l'Ecole Nationale d'Arts et Métiers de Lille, membre de la Commission, nommé en remplacement de M. Dauchy, appelé à d'autres fonctions.

M. Vercier remercie et assure de son dévouement.

Le procès verbal de la réunion du 8 Février 1937 est lu et adopté sans observations.

I.- Cours professionnels. Examen des demandes de subventions de l'Etat pour l'exercice 1938.

M. Camus, rapporteur, signale que 13 notices ont été déposées à l'appui des demandes de subvention d'Etat.

Ce chiffre n'indique pas la totalité des Cours Professionnels existant à Lille, mais seulement ceux qui sollicitent une subvention.

Les cours publics ou privés qui font ainsi connaître leur fonctionnement comprennent au total 4.659 élèves (contre 3930 l'an dernier), auxquels sont donnés, par semaines, 490 heures d'enseignement théorique ou pratique. L'ensemble des budgets monte à 587.597 Francs.

Presque toutes les notices sont régulièrement établies et les pièces justificatives suffisantes. Nous avons eu peu de critiques à faire; elles seront signalées, le cas échéant, dans les rapports particuliers. Mais, d'une façon générale, le progrès déjà signalé à ce sujet continue à s'affirmer.

Un seul point sur lequel il est nécessaire d'insister : à la date du 1er Février, il ne nous était parvenu que 3 notices sur 13. Il nous faudra rappeler sérieusement aux intéressés que la Commission locale professionnelle ne peut attendre, pour tenir sa réunion, la bonne volonté des retardataires et que les demandes non parvenues en temps utile risquent d'être laissées de côté.

a) Cours professionnels du Foyer U.F.A. de Préapprentissage 24, rue Gauthier de Châtillon à Lille.

Le Foyer continue à maintenir les seuls cours de cordonnerie. Le nombre des élèves (20), quoique en progrès, reste modeste.

Il n'y a pas de préparation au C.A.P.

Le prix de revient d'un élève est trop élevé : 840 Frs au lieu de 567 Frs en 1937.

Le professeur n'est payé que 2.400 Frs par an; les dépenses de matériel et fournitures n'atteignent pas 2.000 Frs. Le budget montant à 15.702 Frs semble donc grevé de charges excessives qui devraient être supportées par l'Oeuvre du Foyer américain et non par les cours eux-mêmes.

En ce qui concerne la notice elle-même, le compte de gestion est mal établi. D'autre part, le budget ne mentionne pas de subventions provenant de la Taxe d'apprentissage. Cependant le trésorier reconnaît avoir reçu 800 Frs à ce titre; peut-être y-a-t-il confusion avec les 800 Frs versés par la Direction Générale de l'Enseignement Technique.

Subvention demandée : 1.500 Frs.

Avis favorable pour une subvention d'Etat de 1.500 Frs.

b) Cours professionnels de l'Union des Syndicats féminin, 4 rue des Buisses, Lille.

La notice est régulièrement établie, avec les pièces justificatives.

Il s'agit d'un cours très varié d'enseignement général, technique et ménager, mais on note une orientation plus marquée que les années précédentes vers la préparation du certificat d'aptitude professionnelle.

Prix de revient d'un élève : 95 Frs 86. Pas de remarques particulières.

Subvention demandée : 5.000 Frs.

Avis favorable pour une subvention d'Etat de 5.000 Frs.

c) Cours professionnels du Syndicat des Fourreurs et Pelletiers du Nord, 9 rue du Curé St-Etienne - Lille.

Il s'agit d'un cours où le nombre des élèves est forcément restreint, il varie de 8 à 10 suivant les années.

La notice est régulièrement établie. Il manque le détail des subventions de la taxe d'apprentissage et les pièces justificatives de dépenses, mais celles-ci sont plus élevées et leur nature est nettement indiquée.

A noter qu'une somme de 503 Frs 10 portée aux dépenses est en réalité mise en réserve pour l'achat d'une machine à coudre. Elle est du reste reportée comme recette pour l'année en cours.

Le calcul du prix de revient d'un élève n'est pas exact. On donne 100 Frs environ; il faudrait un chiffre à peu près double, et ce chiffre lui-même n'est pas excessif.

Subvention demandée: 400 Frs.

Avis favorable pour une subvention d'Etat de 400 Frs.

D) Cours professionnels de la Chambre Syndicale des Typographes et Imprimeurs, 45 rue Léon Gambetta, Lille.

Le cours compte 160 élèves; il constitue comme une sorte de complément de cours municipaux. Le prix de revient, non indiqué, paraît être d'environ 143 Frs. Résultats: 9 C.A.P. annoncés.

Subvention demandée: 4.000 Frs + 7.000 Frs pour le budget extraordinaire (achat de matériel).

Avis favorable pour une subvention d'Etat de 4.000 Frs au budget ordinaire et de 7.000 Frs au budget extraordinaire.

E) Cours professionnels de la Chambre Syndicale de l'Ameublement II6, rue de l'Hôpital Militaire, Lille.

Les cours fonctionnent très régulièrement et préparent au C.A.P. Les conditions actuelles du métier de l'ameublement expliquent que son recrutement soit difficile (49 élèves contre 59 l'an dernier).

La notice est rédigée régulièrement, mais les pièces justificatives sont incomplètes. Ainsi le budget porte 2.000 Frs pour la dernière distribution des prix; cette somme n'est pas justifiée, mais remplacée sur le bordereau joint par une "prévision de dépense" de 2.500 Frs.

Comme l'an dernier, on annonce un total de 36 heures de cours. Comme l'an dernier, il faut rectifier et lire: 32 heures, 4 heures d'un professeur de technologie étant comptées deux fois.

Ces remarques ont de l'importance parce que le prix de revient d'un élève atteint un chiffre trop élevé (545 frs contre 465 l'an dernier), surtout quand il s'agit de cours auquel la Ville fournit le local, l'éclairage et le chauffage et dont, par ailleurs, les professeurs ne touchent qu'une rémunération faible.

Nous appellerons surtout l'attention sur un article du budget des dépenses "Participation à l'Exposition des Arts et Techniques: 3.417 frs". Cette dépense ne devrait-elle pas incomber à la Chambre Syndicale plutôt qu'aux Cours Professionnels ?

La subvention demandée reste d'ailleurs la même que l'an dernier: 14.000 frs.

Après informations complémentaires fournies par M. Wiart, la Commission donne un avis favorable pour une subvention d'Etat de 14.000 frs.

F) Cours professionnels de l'Union Française de la Jeunesse
19, rue des Poissonceaux, Lille.

La notice est régulièrement établie et accompagnée des pièces justificatives nécessaires.

Les cours de l'Union continuent à être très importants: 66 h.1/2 par semaine, 1.209 élèves (au lieu de 884 en 1937).

Le prix de revient d'un élève est particulièrement bas: 32 frs75, les professeurs ne touchant que le remboursement de leurs frais.

Le nombre des candidats reçus au C.A.P. est encore très faible: 9 en 1937. Il augmentera certainement, l'Union faisant actuellement de grands sacrifices pour développer les cours techniques. Mais nous ne devons pas oublier qu'un grand nombre d'auditeurs suivent des cours qui ne conduisent pas au C.A.P. (français, musique etc...) et qui sont aussi très utiles.

Actuellement, les besoins en matériel sont grands avec l'augmentation du nombre des élèves. C'est ce qui explique les chiffres de la subvention demandée: 36.600 frs, soit 16.600 frs pour le budget ordinaire et 20.000 frs pour le budget extraordinaire (acquisition de machines à écrire, de matériel de dessin et de coupe).

Avis favorable pour une subvention d'Etat de 16.600 au budget ordinaire et de 20.000 frs au budget extraordinaire.

G) Cours municipaux professionnels de jeunes filles,
11, rue de Thionville, Lille.

La notice est régulièrement établie.

Le nombre des élèves est passé cette année de 510 à 529.

Pas de remarques particulières

Subvention demandée: 30.000 frs

Avis favorable pour une subvention d'Etat de 30.000 frs.

h) Oeuvre du Trousseau de l'Ecole Valentine Labbé, II rue de Thionville - Lille

La notice est régulièrement établie.

Le nombre des élèves cotisantes est de 308. Ces cotisations (100 frs par an) couvrent une partie des frais, mais devront être prochainement augmentées. Actuellement, une élève qui verse au total 400 frs au cours de sa scolarité, emporte un trousseau dont la matière première, à elle seule, revient à 1.010 francs.

En même temps, l'Oeuvre demande cette année à l'Enseignement Technique de porter sa subvention de 6.500 frs à 8.000 frs.

Avis favorable pour une subvention d'Etat de 8.000 frs.

i) Cours municipaux professionnels de garçons, II rue Racine à Lille

La notice, régulièrement établie, fait ressortir, comme chacune de ces dernières années, un nombre croissant d'élèves (1.342 contre 1.212).

Le budget est resté sensiblement le même. Aucune remarque particulière.

Subvention demandée : 100.000 francs.

Avis favorable pour une subvention d'Etat de 100.000 francs.

j) Cours de perfectionnement des monteuses-électriciens, 14 Boulevard Louis XIV, Lille

Ce cours offre une utilité certaine, les jeunes ouvriers et apprentis ne trouvant pas à Lille un enseignement organisé pour l'électricité. Mais on peut regretter qu'il ne soit pas très bien "adapté", puisqu'il ne prépare en fait ni au C.A.P., ni au B.P. A ce sujet, une entente a déjà été envisagée entre les cours municipaux professionnels et celui des monteuses électriciens.

Quelques observations sur la rédaction de la notice : a) les pièces justificatives sont insuffisantes, se bornant à un bordereau non signé; b) aucun renseignement sur l'âge des élèves, leur situation, le prix de revient; c) il apparaît au budget de 1937 un déficit de 1.497 frs 25 qui n'est pas reporté au projet de dépenses pour 1938; d) la demande de subvention porte 14.000 frs (12.000 + 2.000 au budget extraordinaire). Mais dans la notice le détail des recettes prévues pour cette subvention est seulement de 10.000 frs.

Avis favorable pour une subvention d'Etat de 12.000 frs au budget ordinaire et de 2.000 frs au budget extraordinaire.

k) Cours de la Société d'Enseignement Technique de Lille, 8 Boulevard Louis XIV, Lille

1°/ Conférences destinées aux Ingénieurs (cours de perfectionnement)

Notice régulièrement établie. Aucune observation à présenter
Subvention demandée : 6.000 frs
Avis favorable pour une subvention d'Etat de 6.000 francs

2°/ Cours de la Métallurgie (cours de perfectionnement)

Ces cours groupent deux anciennes spécialités : a) mécaniciens, b) dessinateurs, dans une même organisation.

Dans leur répartition nouvelle, ils s'étendent sur 5 années: 3 préparent au certificat d'aptitude professionnelle, 2 au Brevet professionnel. Le nombre des élèves est passé de 144 à 230.

Pour répondre à ces besoins, les travaux pratiques à l'atelier seront réorganisés et développés.

Dans un avenir prochain, un accord sera nécessaire entre les cours de la métallurgie et les cours municipaux professionnels, pour éviter des doubles emplois et pour assurer le fonctionnement de certaines spécialités nouvelles.

Subvention demandée: 25.000 frs
Avis favorable pour une subvention d'Etat de 25.000 francs.

3°/ Cours d'employés de commerce et de banque (cours de perfectionnement)

Ces cours créés depuis Janvier 1937 ont obtenu un grand succès. Ils comprennent actuellement les employés de banque : 169 élèves; les employés de commerce : 139 élèves.

L'enseignement est réparti sur 5 années: 3 pour le C.A.P. et 2 pour le B.P.

Subvention demandée : 6.000 francs, inférieure de 1.500 frs à celle qui avait été accordé l'an dernier.

Avis favorable pour une subvention d'Etat de 6.000 frs.

l) Cours professionnels de l'Association syndicale des Patrons coiffeurs de Lille

Comme l'an dernier, ce groupement n'a pas déposé de demande de subvention d'Etat.

.....

Après intervention de M. ROBERT demandant si le contrôle des cours professionnels est assuré, de M.M. Camus et Druenes, fournissant des informations sur le rôle des inspecteurs départementaux de l'Enseignement Technique, la Commission décide de transmettre à M. le Préfet du Nord tous les dossiers examinés avant la date limite du 15 Février 1938.

II.- Demande de création de divers certificats d'aptitude professionnelle: a) coiffeur salonnier; b) coiffeur de dames; c) fourreur; d) horloger rhabilleur.

La Commission prend connaissance des projets détaillés de règlement et de programme de chacun de ces certificats d'aptitude professionnelle.

Après observation de a) M. Bauche sur la nécessité de préciser la profession de coiffeur-salonnier, indication utile lors des différends soumis au Conseil de Prud'hommes; b) Mlle Fauché M.M. Camus, Druenes et Devernay, sur l'utilité des épreuves de dessin pour les C.A.P. de coiffeur de dames; c) M. Wiart sur l'action des établissements dénommés "écoles de coiffure", - la Commission donne un avis favorable aux projets de règlement et de programme et décide de transmettre au Comité départemental de l'Enseignement Technique.

III.- Demande de création d'un certificat d'aptitude professionnelle de commis de banque.

Après observation de M.M. Vercier et Camus, qui font connaître qu'après le dépôt de cette demande, ils ont appris qu'un arrêté du 18 Avril 1930 a déjà créé ce C.A.P. à la requête de la ville de Dunkerque et que ledit C.A.P. est donc établi pour le département du Nord, la Commission décide de classer sans suite le présent rapport devenu sans objet.

IV.- Déclaration d'ouverture d'écoles privées d'enseignement technique. Informations.

En application des dispositions de l'art. 26 de la Loi du 25 Juillet 1919, les établissements privés d'enseignement technique nous ont fait la déclaration réglementaire:

a) le 2 Décembre 1937: Ecole de Paris (l'Art de la Coiffure et des Soins de Beauté), 84 rue de Paris, Lille;

b) le 12 Janvier 1938: Ecole Professionnelle, commerciale et d'enseignement ménager, 16 et 20 rue de la Barre, Lille. Cet établissement transporte ses ateliers et classes à Loos, 6 place Thiers, tandis que l'internat reste à Lille.

Les enquêtes prévues par les dispositions du paragraphe 3 de l'article 26 de la loi précitée ont été effectuées et n'ont donné lieu à aucune observation défavorable. Dans ces conditions, le maire de Lille n'a pas fait opposition.

La Commission prend acte de ces informations.

V - Déclaration d'ouverture des cours de l'Etude professionnelle de coupe, 28 rue des Fossés à Lille.

Cette déclaration est faite en application des dispositions de l'art. 37 de la loi du 25 Juillet 1919, à la suite d'une demande de Mme Sergeant, directrice, adressée à M. le Sous Secrétaire d'Etat de l'Enseignement Technique tendant à obtenir l'autorisation de présenter ses élèves au C.A.P.

M. Druesnes, inspecteur départemental de l'Enseignement Technique, a fait une enquête et il appert de son rapport que les cours sont insuffisamment organisés.

La Commission se range à cet avis et décide de transmettre le dossier à M. le Préfet du Nord.

VI.- Déclaration d'ouverture d'un cours de sténo-dactylographie par Mlle Jeanne Avez, 137 rue de Paris, Lille.

Déclaration faite en application des dispositions de l'article 37 de la loi du 25 Juillet 1919.

M. Druesnes, Inspecteur départemental de l'Enseignement Technique a visité ce cours et son rapport est favorable.

La Commission prend acte, après avoir entendu les observations de M.M. Robert, Blanquart, Camus et Vercin sur la fréquentation des cours professionnels reconnus suffisants suivant l'esprit de la loi.

VII.- Déclaration d'ouverture d'un cours professionnel pour mécaniciens en prothèse dentaire.

M. Druesnes, inspecteur départemental de l'Enseignement Technique, a visité ce cours.

Dans le rapport qu'il dépose, il fait certaines réserves quant au fonctionnement des cours, trouve les locaux nettement insuffisants et conclut que si la nécessité de créer des cours professionnels se fait sentir pour les mécaniciens en prothèse dentaire, il est regrettable que de pareilles créations ne puissent être officielles et annexées à la Faculté.

La Commission se range à cet avis et prend acte de l'information.

VIII - Déclaration d'ouverture de cours d'organisation scientifique du travail.

Cette déclaration vise un établissement qui ne semble pas entrer dans le cadre de la Loi du 25 Juillet 1919.

La Commission prend acte.

IX - Cours municipaux professionnels. Enseignement de la technologie.

Le personnel chargé des travaux pratiques aux cours professionnels est, dans plusieurs cas, appelé à faire un cours de technologie de la profession, celui-ci ne pouvant être donné par le Chef des Travaux qui en fait par ailleurs un certain nombre.

Le personnel souhaite que la technologie, qui est un enseignement théorique, soit rémunéré comme tel.

La Commission propose à l'Administration Municipale de faire compter aux deux ouvriers-instructeurs, M.M. Beaudonck et Sillard, 1 heure de leur service des cours comme 1 heure de technologie rétribuée au taux de 700 Frs l'heure au lieu de 487 Frs, la dépense annuelle supplémentaire ne devant être que de 426 Frs.

X - Cours municipaux professionnels. Proposition de création d'un cours de teinture et blanchiment.

La Commission adopte la proposition de M. Camus tendant à créer ce cours, à titre d'essai, pendant une année, et transmet avec avis favorable à l'Administration Municipale.

XI - Syndicat des Fourreurs et Pelletiers du Nord. Demande de renouvellement de la subvention municipale en faveur des cours professionnels.

Avis favorable au renouvellement de la subvention de 500 Frs.

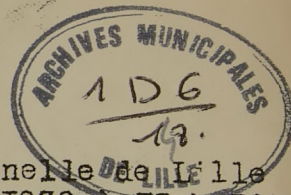
La séance est levée à 16 h 45.

L'Adjoint au Maire,
Président de la Commission
locale professionnelle,
Louis MASSON.

Le Secrétaire,
R. LALLAU.

COMMISSION LOCALE PROFESSIONNELLE DE LILLE

Réunion du 13 Février 1939



MM. les Membres de la Commission locale professionnelle de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Lundi 13 Février 1939 à 15 h. 30 sous la présidence de M. Théo Devernay, adjoint au Maire de Lille, remplaçant M. Louis Masson, Député du Nord, Adjoint au Maire, délégué à l'Enseignement Technique, empêché.



- Etaient présents : MM. Devernay, Bauche, Blanquart, Boutry, Camus, Coolen, Dhont, (remplaçant M. Descamps) Druesnes, Leleu, Robert, Vandenberghe, Vercier, Wiart.
Mme Armand.
- Excusés : M. Masson, l'Inspecteur du Travail.
Mme Robbe.
- Décédé : M. Condette.

M. Masson ayant dû quitter Lille à l'improviste, M. l'Adjoint Devernay l'excuse et prend la présidence.

Le procès verbal de la réunion du 7 Février 1938 est lu et adopté sans observations.

Le secrétaire fait connaître les noms des membres désignés par la Chambre de Commerce au sein de la Commission locale professionnelle suivant lettre préfectorale du 14 Octobre 1938; ce sont MM. André Boutry, Jacques Descamps, et Georges Wiart.

I. - Examen des demandes de subventions d'Etat en faveur des oeuvres d'enseignement professionnel.

M. Camus, rapporteur signale que 13 notices ont été déposées à l'appui de demandes de subventions de l'Etat.

Ce chiffre n'indique pas la totalité des cours professionnels existant à Lille, mais seulement ceux qui sollicitent une subvention.

Les cours publics ou privés qui font ainsi connaître leur fonctionnement comprennent au total : 4.939 élèves (contre 4.659 en 1938) auxquels sont données, par semaine, 530 heures d'enseignement théorique et pratique. L'ensemble des budgets monte à 704.175 Francs.

Peu de critiques à faire dans l'ensemble sur la présentation et la préparation des notices. Les remarques particulières seront indiquées à propos de chacune d'elles.

Malheureusement, le rapporteur doit signaler les retards qui s'accroissent chaque année dans l'envoi des notices. Pour la plupart des groupements la date limite n'est pas le 31 Janvier, mais le jour de la réunion de la Commission. Il devient impossible, dans ces conditions, de faire une étude sérieuse et quelque regret que nous en ayons, il pense qu'après un avertissement exprimé une fois de plus, il faudra l'an prochain retourner purement et simplement à l'expéditeur les notices parvenues en retard.

a) Cours professionnel du Foyer U.F.A. de Préapprentissage
24 rue Gauthier de Chatillon. Lille.

La demande suggère les mêmes réflexions que l'an dernier: le Foyer continue à maintenir les seuls cours de cordonnerie, avec un

nombre d'élèves constant (20).

A noter toutefois que le professeur nouveau déclare qu'il prépare désormais des apprentis pour le C.A.P.

Le prix de revient annuel d'un élève est de 840 Frs, c'est-à-dire beaucoup trop élevé. Ceci provient évidemment de ce que le Centre de préapprentissage prend en charge une trop grande partie des frais généraux du Foyer Lillois. A première vue, cela n'offre pas une grande importance parce que le déficit ainsi créé dans le budget d'apprentissage est comblé entièrement par l'oeuvre des foyers. Mais en ce qui concerne la demande de subvention, ce système comptable a le grand inconvénient de majorer le prix de revient d'un élève et risque ainsi de diminuer la subvention de l'Etat.

Subvention demandée : 1.500 francs.

Avis favorable pour une subvention de 1.500 francs.

b) Cours professionnels de l'Union des Syndicats libres féminins, 4 rue des Buisses, Lille.

La notice est régulièrement établie, avec les pièces justificatives. Le cours continue à être très varié (enseignement général, technique et ménager), mais s'oriente nettement vers la préparation des C.A.P. (19 candidats reçus en 1938).

Le prix de revient d'un élève est normal : 140 Frs.

Pas de remarques particulières.

Subvention demandée : 5.000 francs.

Avis favorable pour une subvention de 5.000 francs.

c) Cours professionnel de la Chambre Syndicale des Typographes et Imprimeurs, 45 rue Léon Gambetta, Lille.

Le cours du Syndicat des Typos-imprimeurs compte 154 élèves; il constitue une sorte de complément des cours municipaux.

Le prix de revient d'un élève, non calculé pour 1939, n'est pas élevé : environ 70 Frs.

Résultats : 7 C.A.P. annoncés.

Subvention demandée : 11.000 Frs (4.000 au Budget Ordinaire et 7.000 au Budget Extraordinaire).

Avis favorable pour une subvention de 4.000 Frs au Budget Ordinaire et de 7.000 Frs au Budget Extraordinaire.

d) Cours professionnel de la Chambre Syndicale de l'Ameublement, 116 rue de l'Hôpital Militaire, Lille.

Les cours fonctionnent régulièrement, mais avec un nombre d'apprentis restreint (50 au total pour les ébénistes, menuisiers en sièges, sculpteurs et tapissiers). Aussi le prix de revient pour un élève reste trop élevé : 485 Frs, pour un cours auquel la Ville fournit le local, l'éclairage et le chauffage.

Les professeurs sont payés un prix moyen. Notons en passant que le taux de 15 Frs pour une heure effective est légèrement supérieur au taux payé par la Ville de Lille aux contremaîtres engagés depuis 1932.

Résultats au C.A.P. : 8 candidats reçus.

La notice est clairement rédigée et les bordereaux de recettes et de dépenses suffisants.

Subvention demandée : 14.000 Frs.

Avis favorable pour une subvention de 14.000 Frs.

e) Cours professionnels de l'Union Française de la Jeunesse, 19 rue des Poissonceaux - Lille.

La notice régulièrement établie et accompagnée de toutes les pièces justificatives permet de se rendre compte facilement de l'état de ces cours.

Ils continuent à être très importants avec 1.179 élèves et 70 heures de cours par semaine.

Le prix de revient pour un élève continue à être remarquablement bas: 33 frs 29, les professeurs ne touchant pas d'honoraires.

Un grand nombre d'auditeurs continuent à suivre des cours d'enseignement général et artistique (français, musique, etc...); cependant nous remarquons, avec satisfaction, une orientation toujours plus marquée vers les préoccupations de l'enseignement professionnel et les examens techniques. Nous relevons au palmarès non seulement 14 C.A.P. divers, mais encore 1 Brevet professionnel de traducteur d'anglais.

En revanche, du fait même de cette orientation, les besoins en matériel augmentent (machines à écrire à remplacer, machines supplémentaires, etc...) Ainsi s'explique et se justifie la demande de subvention complémentaire.

Subvention demandée : 13.600 frs au Budget Ordinaire et 20.000 frs au Budget Extraordinaire.

Avis favorable pour une subvention de 13.600 frs au Budget Ordinaire et 20.000 frs au Budget Extraordinaire.

f) Cours municipaux professionnels de jeunes filles, 11 rue de Thionville - Lille.

Le nombre des élèves est passé cette année de 529 à 580.

Le nombre des élèves reçus au C.A.P. en 1938 a été de 27.

Le prix de revient d'un élève est normal : 172 frs.

Pas de remarques particulières.

Subvention demandée : 30.000 frs.

Avis favorable pour une subvention de 30.000 frs.

g) Oeuvre du Trousseau de l'Ecole Valentine Labbé, 11 rue de Thionville - Lille.

L'Oeuvre est toujours prospère; le nombre des élèves cotisantes est de 287.

En présence de la difficulté d'établir un budget en équilibre, nous avons demandé les années précédentes que des économies fussent faites dans l'achat des matières premières du trousseau et que la cotisation des élèves fût relevée.

Nous constatons avec plaisir cette année qu'il a été tenu compte des suggestions de la Commission : la valeur des matières premières du trousseau individuel a été ramené de 1.050 à 760 frs et les cotisations payées par chaque adhérente en 4 années passent de 400 à 600 frs.

Cependant l'Oeuvre reste encore en déficit. Aussi la subvention demandée est-elle de 9.500 frs contre 6.500 frs obtenus les années dernières.

Avis favorable pour une subvention de 9.500 frs.

h) Cours municipaux professionnels de garçons, Institut Diderot, Boulevard d'Alsace - Lille.

La notice régulièrement établie fait ressortir une augmentation

importante du nombre des élèves (1.502 contre 1.342), augmentation qui a coïncidé avec le regroupement des cours dans l'Institut Diderot et la création de spécialités nouvelles.

Le budget qui restait ces dernières années sensiblement le même va se trouver affecté de frais généraux considérables (part du chauffage et de l'éclairage des bâtiments surtout). Les dépenses prévues pour 1939 atteignent 341.000 francs contre 251.000 en 1938.

Il est grandement à souhaiter que l'Etat augmente sa subvention déjà portée l'an dernier de 55.000 à 58.000 francs.

Subvention demandée : 100.000 francs.

Avis favorable pour une subvention de 100.000 francs.

i) Cours de perfectionnement des monteurs électriciens, 14 Boulevard Louis XIV - Lille.

Ce cours présente une utilité certaine en raison de la difficulté que les apprentis électriciens rencontrent à Lille pour poursuivre leurs études, mais il ne remplira véritablement son rôle que le jour où il sera organisé pour préparer aux examens C.A.P. ou Brevet.

La notice est incomplète. Manquent notamment : a) l'âge et la situation des élèves, b) le prix de revient.

Les pièces justificatives de recettes et de dépenses se bornant à un bordereau non signé ; les pièces comptables sont à la Société Industrielle du Nord.

Subvention demandée : 13.000 frs (11.000 pour le Budget ordinaire et 2.000 pour le Budget Extraordinaire).

Après intervention de M. Robert faisant remarquer que les dirigeants n'ont pas tenu compte des observations faites l'an dernier la Commission donne un avis favorable pour une subvention de 11.000 francs pour le Budget Ordinaire et de 2.000 frs pour le Budget Extraordinaire.

j) Cours de la Société d'Enseignement Technique de Lille et environs, 8 boulevard Louis XIV - Lille

1° - Conférences destinées aux Ingénieurs (cours de perfectionnement)

Notice établie régulièrement .

Aucune observation à présenter.

Subvention demandée : 6.000 frs.

Avis favorable pour une subvention de 6.000 frs.

2° - Cours de la Métallurgie (cours de perfectionnement)

Ces cours continuent à grouper deux anciennes spécialités : 1° Mécaniciens ; 2° Dessinateurs, dans une même organisation.

D'après la répartition des cours et les résultats aux examens, il apparaît que la préparation des dessinateurs est poussée et que pour les mécaniciens, les séances de travaux pratiques à l'atelier pourraient être davantageusement développées.

Le nombre des élèves atteint 285, répartis en 5 années (3 pour le C.A.P. - 2 pour le Brevet Professionnel).

Subvention demandée : 25.000 francs.

Avis favorable pour une subvention de 25.000 francs.

3°.- Cours d'employés de commerce et de banque (cours de perfectionnement)

Ces cours préparent en 5 années aux divers C.A.P. et brevets du Commerce et de la Banque.

Ils continuent à être fréquentés d'une façon assidue par 284 élèves et les succès obtenus sont importants.

Subvention demandée : 6.000 frs.

Avis favorable pour une subvention de 6.000 frs.

k) Centre d'études et de documentation professionnelles, 18 rue de Brigode - Lille

Le Centre d'études et de documentation professionnelles fondé en 1936 sous la direction de M. Robert LELEU, fonctionne actuellement dans les locaux de la Chambre de Métiers du Nord. Il a pour but de développer le niveau des connaissances techniques professionnelles artistiques et commerciales des artisans par des conférences des visites de monuments, musées, chantiers, etc...

Jusqu'ici les élèves inscrits au nombre de 79 ne se sont présentés à aucun examen, mais ils doivent préparer le brevet de maître et le brevet de compagnon aussitôt que ceux-ci auront été réglementés.

Sur certains points, l'organisation, comme il est naturel, paraît encore provisoire. Le nombre et la qualité des élèves sont mal spécifiés; on sent que le budget de 1939 n'est pas établi d'une façon définitive et qu'il devra se plier aux recettes qui seront effectuées. Mais il y a visiblement, dans l'ensemble, un effort considérable pour faire oeuvre utile aux artisans. C'est à ce titre que M. Leleu demande une subvention de l'Etat.

La subvention sollicitée est de 1.500 frs pour le budget ordinaire et de 1.000 frs pour le budget extraordinaire.

Après observations de M.M. Druenes, Camus, Coolen, Leleu, la Commission, en attendant des précisions de la part du Comité départemental de l'Enseignement Technique, donne un avis favorable pour une subvention de 1.500 frs au Budget Ordinaire et de 1.000 frs au Budget Extraordinaire.

l) Cours professionnels du Syndicat des Fourreurs et Pelletiers du Nord, 9 rue du Curé Saint Etienne - Lille

Les notices parvenues avec un retard excessif, le 11 Février, n'ont pas pu être étudiées en détail.

A première vue, on y relève quelques lacunes : a) l'âge des élèves n'est pas porté; b) le budget de 1938 indique un excédent de recettes de 277 frs 20 qui ne se trouve pas aux recettes prévues pour l'année en cours; c) les résultats du C.A.P. en 1938 ne sont pas portés; d) il n'y a aucune pièce justificative de dépenses; e) enfin, la demande de subvention d'état en double exemplaire ne figure pas au dossier.

Subvention demandée dans la notice : 400 frs.

La Commission décide de ne pas examiner le dossier incomplet, déposé après les délais impartis, et laisse au Comité Départemental de l'Enseignement Technique, le soin d'apprécier.

II.- Déclaration d'ouverture de cours professionnels : a) cours de coupe pour la confection de l'Union locale des Syndicats libres de Lille; b) cours professionnel dénommé "Cours Pigier" c) cours de coupe de Melle DELRUE, 24 rue Faidherbe; d) cours professionnel

de l'Ecole d'apprentissage de la Charcuterie.

Après lecture du Décret du 23 Janvier 1939 sur les "Titres exigés des directeurs et professeurs des cours privés professionnels ou de perfectionnement", la Commission prend acte de ces ouvertures et décide d'attirer l'attention des intéressés sur les nouvelles dispositions légales.

III - Cours professionnels du Bâtiment - Demande d'augmentation des crédits déposée par M. Biarez, Directeur.

Après observations de M.M. Camus, Robert, Devernay, la Commission exprime le voeu que : a) la subvention municipale pour assurer le fonctionnement des cours soit portée à 18.000 francs; b) la Ville de Lille crée elle-même les nouveaux cours du Bâtiment : maçonnerie, couverture, peinture.

IV - Cours professionnels pour mécaniciens en prothèse dentaire
Protestation du Syndicat patronal des laboratoires de pro-
thèse dentaire de France.

La Commission maintient ses réserves formulées le 7 Février 1938 après audition du rapport de M. Druesnes, Inspecteur départemental de l'Enseignement Technique, prend acte de la protestation qui lui est adressée et propose de transmettre à M. le Préfet du Nord.

V - Institut Municipal d'Enseignement Professionnel par corres-
pondance - Projet de création déposé par M. Vanden Veegaete,
Ingénieur à Lille.

Après interventions de M.M. Camus, Wiart, Devernay, Vercier la Commission fait sien l'avis de principe exprimé par M. Camus dans son rapport.

VI - Cours municipaux professionnels - Proposition de création
d'un cours d'électricité-radio.

La Commission donne un avis favorable à cette création.

VII - Centre d'études et de documentation professionnelles -
Demande de subvention municipale.

La Commission donne un avis favorable pour une subvention de 1.000 frs au Budget Ordinaire et de 2.000 frs au Budget Extraordinaire.

VIII - Cours de l'Ecole d'apprentissage de la Charcuterie - Deman-
de de subvention municipale.

Après observations de M.M. Leleu, Wiart, Coolen, Druesnes, Devernay, la Commission décide de surseoir à l'examen de cette demande en attendant de connaître l'organisation de ces cours et les premiers résultats de cet enseignement.

IX - Cours professionnels du Syndicat des Fourreurs et Pelletiers
du Nord - Demande de renouvellement de la subvention muni-
cipale.

La Commission donne un avis favorable au renouvellement de la subvention de 500 francs.

Avant que les membres de la Commission se séparent, M.

Blanquart parle de l'Exposition départementale du Travail et souhaite que les épreuves soient rendues moins compliquées dans la section " Commerce".

Après observations de M. I. Wiart, Vercier, Bauche, Devernay, la Commission estime que le "statu quo" doit être maintenu pour laisser toute sa valeur au titre de "Meilleur Ouvrier de France".

La séance est levée à 17 heures.

Le Secrétaire,

R. LALLAU.

COMMISSION de l'INSTRUCTION PUBLIQUE,
des BEAUX ARTS et des SPORTS

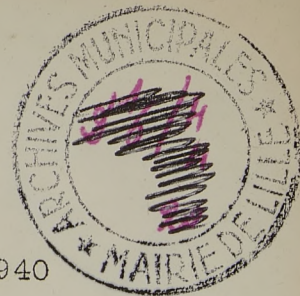
Réunion du 21 Mars 1939.

Pris acte

signé: VANDENHENDE



Conseil d'Administration
Réunion du 26 FEV. 1940
M. PLANQUE



Procès verbal de la Réunion du 13 Février 1940

Commission Locale Professionnelle
de Lille

MM. les membres de la Commission locale professionnelle de Lille se sont réunis à l'Hôtel de Ville le 13 Février 1940 à 15 heures sous la présidence de M. Louis Masson, député du Nord, Adjoint au Maire de Lille, délégué à l'Enseignement technique.

Etaient présents : MM. MASSON, président de la Commission locale
DEVERNAY et BLANQUART, représentant les employés et ouvriers
DESCAMPS, BOUTRY et WIART, représentant la Chambre de Commerce
LELEU, représentant la Chambre des Métiers
ROBERT, représentant l'Enseignement Primaire Public
PITON, inspecteur du travail
CAMUS, Directeur de l'Ecole Pratique de Commerce & d'Industrie.

excusés : Mmes ARMAND, Directrice de l'Ecole Pratique V. Labbé
ROBBE, Inspectrice de l'Enseignement technique
VERCIER, Directeur de l'Ecole des Arts et Métiers désigné par le Conseil Municipal.

absents : MM. DRUESNES Inspecteur de l'Enseignement technique
COOLEN, Adjoint au Maire
VANDENBERGHE, Conseiller Municipal désignés par la Municipalité
BAUCHE, Conseiller Municipal représentant les employés et ouvriers.

M. VANDENHENDE, Chef de la 4e Direction, assistait également à la réunion.

Le procès verbal de la réunion du 13 Février 1939 ayant été adressé avec les convocations, l'assemblée décide de l'adopter sans lecture.

M. Louis MASSON, président donne alors la parole à M. Camus, rapporteur.

Examen des demandes de subvention d'Etat en faveur des oeuvres d'Enseignement Professionnel.

M. Camus rapporteur signale que 13 notices ont été déposées dont 2 à titre d'information, aucune subvention n'étant demandée par elles en 1940.

Des 11 notices formulant une demande de subvention, nous extrayons les renseignements suivants :

nombre total des élèves suivant les cours : 2.895 au lieu de 4.939 en 1939.

nombre total des heures de cours par semaine : 362 au lieu de 530 en 1939

nombre de C.A.P. obtenus en 1939 : 198 au lieu de 153 en 1939.

Ces chiffres appellent deux observations :

1° les circonstances actuelles ont gêné le développement des cours : mobilisation du personnel, occupation des locaux, difficultés de travailler le soir, de là une notable diminution des effectifs.

2° un effort considérable a été fait pour maintenir les cours et assurer leur fonctionnement dans les meilleures conditions possibles et presque partout ces efforts ont été couronnés de succès.

Une étude détaillée des notices donnerait certainement lieu à d'autres observations intéressantes; malheureusement le retard avec lequel elles sont parvenues n'a pas permis de le faire. On peut dire que ces retards se produisent chaque année, mais cette fois ils ont été si considérables que la tâche du rapporteur a dû être rapide et superficielle. Il se bornera donc, à son grand regret à présenter à propos de chaque notice, les remarques essentielles que leur lecture lui a suggérées.

M. Masson souligne que la mobilisation de bon nombre de secrétaires et présidents est une cause de ces retards et sur demande du rapporteur charge le secrétaire de séance de transmettre directement à la Préfecture les notices du Syndicat des Fourreurs et du Foyer U.F.A. de préapprentissage non parvenues à ce jour.

a) Cours professionnelles de l'Union des Syndicats Libres Féminins 4 rue des Buisses. Lille.

Notice régulièrement établie avec pièces justificatives.

Les cours continuent à être très variés (Enseignement général technique et ménager) nettement orientés vers la préparation des C.A.P. (19 candidats reçus en 1939).

Nombre des élèves 185, légèrement inférieur à l'an dernier.

Prix de revient normal : 168 F.
Subvention demandée : 5.000 F.
Avis favorable pour une subvention de 5.000 F.

b) Cours professionnels de la Chambre syndicale des Typographes et Imprimeurs, 45 rue Gambetta. Lille

Notice régulièrement établie, mais il manque la demande de subvention sur papier timbré et il n'y a aucune pièce justificative.

Le nombre des élèves en augmentation atteint 200, c'est un résultat étonnant dont il y a lieu de féliciter le syndicat.

Le prix de revient d'un élève est bas : 94 F.
Le budget se solde par un excédent de 8.000 F. destiné à l'achat d'une pédale.
Nombre de C.A.P. annoncés pour 1939 : 8
Subvention demandée : 8.000 F.
Avis favorable pour une subvention de 8.000 F.

c) Cours professionnels de la Chambre syndicale de l'Ameublement
116 rue de l'Hôpital Militaire. LILLE

Notice régulièrement établie, toutefois un excédent de recettes de 507 F. en 1939 n'est pas porté aux recettes prévues pour l'année en cours. D'autre part les bordereaux de dépenses annexés sont trop succincts.

Le nombre des élèves inscrits est de : 42
Pas de C.A.P. obtenus cette année
Subvention demandée : 10.000 F.
Avis favorable pour une subvention de 10.000 F.

d) Cours professionnels de l'Union Française de la Jeunesse
19 rue des Poissonceaux. Lille.

Notice régulièrement établie avec toutes les pièces justificatives. Les cours continuent à être très variés (enseignement général, artistique et technique) et très suivis. Toutefois les difficultés actuelles ont amené la fermeture de plusieurs centres et la suppression de nombreux cours, d'où la diminution du nombre des élèves, revenu de 1.179 à 555.

Nombre de C.A.P. obtenus en 1939 : 8
Le budget se solde par un excédent de dépenses de 1.367 F.
Subvention demandée : 45.870 F. dont 20.000 F. au budget extraordinaire pour achat de matériel (machines à écrire, etc).

Avis favorable pour une subvention de 45.870 F. dont 20.000 F. au budget extraordinaire.

e) Cours professionnels de la Chambre syndicale des coiffeurs
34 rue Gantois. Lille.

La notice est toujours à fait incomplète. Elle ne donne des renseignements que sur les dépenses et recettes prévues en 1939, aucun sur

les dépenses et recettes effectuées en 1939 ou prévues pour 1940.
Aucun détail non plus sur le fonctionnement des cours, sauf leurs résultats : 13 C.A.P.

Il semble qu'il n'y ait pas lieu de transmettre cette notice au moins dans son état actuel.

f) Cours Professionnels Municipaux de Garçons Institut Diderot
Boulevard d'Alsace, Lille.

Notice régulièrement établie qui fait ressortir une diminution importante du nombre des élèves : 742 au lieu de 1.502 l'an dernier. Il faut noter que la réorganisation et l'élargissement des cours du soir avec l'allongement des jours vont amener un bon nombre de nouveaux inscrits, sans toutefois porter l'effectif aux chiffres anciens.

Le prix de revient d'un élève a naturellement augmenté pour atteindre 339 frs.

Résultat des examens en 1939 : 65 C.A.P.

Subvention demandée : 80.000 frs.

Avis favorable pour une subvention de 80.000 frs.

g) Cours Municipaux Professionnels de Jeunes Filles
II rue de Thionville, LILLE

Notice régulièrement établie, mais les pièces justificatives constituées par des bordereaux non signés manquent de renseignements précis (par exemple états nominatifs des dépenses pour les traitements du personnel - numéros des bons ou factures pour les fournitures du matériel).

Les cours très suivis sont comme beaucoup d'autres gênés par la suppression des séances du soir; d'où une diminution du nombre des élèves : 429 au lieu de 580 l'an dernier.

Résultats en 1939 : 18 C.A.P. et nombreux diplômes d'enseignement ménager.

Subvention demandée : 30.000 francs.

Avis favorable pour une subvention de 30.000 frs.

h) Oeuvre du Trousseau de l'Ecole Valentine Labbé
II rue de Thionville, LILLE

Ils'agit seulement du compte-rendu de fonctionnement durant l'année scolaire 1938-1939. L'oeuvre du trousseau a suspendu son activité depuis la guerre et en conséquence aucune subvention n'est demandée pour 1940.

i) Cours de Perfectionnement du Centre d'Etudes et de Documentation Professionnelle - 16 rue de Brigode, LILLE

Notice régulièrement établie dans l'ensemble avec quelques lacunes; le nombre des élèves des années antérieures n'est pas indiqué le budget dernier se solde par un déficit qui n'est pas reporté aux prévisions de dépenses de 1940.

Les cours sont suivis par 88 auditeurs. Ceux-ci doivent se présenter aux Brevets de maître et de compagnon aussitôt que les examens prévus auront été réglés.

Les dépenses sont relativement faibles : 7.035 frs - les professeurs ne sont pas rémunérés.

Subvention demandée : 2.000 francs.

Avis favorable pour une subvention de 2.000 francs.

j) Cours de Perfectionnement des Monteurs Electriciens

Cette année encore les renseignements portés sur la notice sont trop succincts. On ne trouve ni le nombre exact des élèves ni le nom des professeurs. Les pièces justificatives de recettes et de dépenses se bornent à un bordereau non signé.

Les résultats aux examens ne sont pas indiqués.

Subvention demandée : 12.000 frs dont 2.000 au budget extraordinaire pour achat de fers à souder.

Avis favorable pour une subvention de 12.000 frs dont 2.000 frs au budget extraordinaire.

k) Cours de Perfectionnement de la Société d'Enseignement Technique de Lille et des Environs - 8 boulevard Louis XIV Lille

1°- Conférences destinées aux Ingénieurs Cours de Perfectionnement.

Il s'agit seulement d'un compte rendu de fonctionnement pour 1939. Les conférences n'ayant pas repris depuis la guerre, aucune subvention n'est demandée pour 1940.

2°- Cours de Perfectionnement de la Métallurgie

Notice régulièrement établie

Malgré la guerre les cours gardent toute leur activité et le nombre des élèves s'est accru passant de 285 à 384, la plupart étant d'ailleurs des candidats au C.A.P. ; un petit nombre seulement au Brevet Professionnel.

Résultats en 1939 : C.A.P. 25 - Brevets 3

Subvention demandée : 31.000 francs.

Avis favorable pour une subvention de 31.000 francs.

3°- Cours de Perfectionnement des Employés de Commerce et de Banque.-

Notice régulièrement établie.

Les cours continuent à être fréquentés d'une façon assidue. Toutefois, par le fait des événements actuels le nombre des élèves a baissé de 284 à 162.

Résultats en 1939 : C/A.P. 42 - Brevets 3

Subvention demandée : 6.000 frs.

Avis favorable pour une subvention de 6.000 francs.

Sur la proposition de M. WIART et après les interventions de M.M. Masson, Piton, Camus et Robert, l'assemblée souligne l'intérêt de la publicité en faveur des Cours Professionnels et demande à la Municipalité de vouloir bien rappeler, de temps en temps, aux parents l'existence de ces cours par la voie de la presse locale.

La séance est levée à 16 heures 30.

Le Directeur,

VANDENHENDE.

Le Secrétaire,

R. VINCENT.